adil
Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Oise

Rénovation de l'habitat :
→ toujours autant de démarchage et de fraude

En 2020, est survenue la réglementation du démarchage téléphonique concernant le domaine de la rénovation énergétique.

Au vu des témoignages reçus par les élus, des professionnels locaux, et par l'ADIL de l'Oise, force est de constater que cette interdiction n'a pas freiné les appels commerciaux.

1. Aucun démarchage, notamment dans le domaine de la rénovation énergétique, n'est validé par les puissances publiques → **un seul réflexe** : raccrocher rapidement avec toute la correction possible.

2. Si le démarchage sur la voie publique ne peut être interdit, il est néanmoins réglementé. La Mairie n'autorise en aucun cas les démarcheurs à pénétrer chez les habitants. C'est une violation de domicile, voire un potentiel abus de confiance. Le démarchage à domicile est strictement encadré par la loi. Si vous manifestez clairement votre refus, le démarcheur doit passer son chemin.

3. Si on vous présente un devis mirifique, tout en vous demandant de le signer immédiatement, ce n'est probablement pas une offre sérieuse. Aucune entreprise recommandable n'est capable d'intervenir pour des travaux lourds en moins d'une semaine, et c'est illégal. Les travaux à un euro, **c'est suspect**, qu'en sera-t-il du coût réel <u>après</u> travaux?

4. Si le devis se présente sous forme de polycopié de plusieurs couleurs, **c'est suspect**. Il comporte souvent une clause pour l'engagement d'un crédit à taux élevé, et ne permet généralement pas de détailler les travaux de façon réglementaire et personnalisée → c'est insuffisant, voire illégal!

5. Quel que soit le devis ou bon de commande présenté, il ne faut **JAMAIS SIGNER LE DEVIS AVANT** d'avoir déposé soi-même la demande de subvention, c'est un motif de refus de l'aide. Par ailleurs, le crédit d'impôt n'existe plus!

6. Ne divulguez aucune information personnelle, ni transmettez de documents personnels (*impôts, carte d'identité, bulletin de salaire...*), un crédit pourrait être souscrit à votre insu!

Quelle que soit votre question sur ce type de démarchage, ayez le ***réflexe ADIL*** !

CC BY